

Les unions consensuelles chez les femmes africaines

Entre coutumes matrimoniales
et modernité (exemple du Cameroun)

On parle d'union consensuelle quand la formation d'un couple ne découle ni d'un mariage coutumier, ni d'un mariage civil, ni d'un mariage religieux.

Les femmes Bamiléké-Bamounes et Beti-Bassa-Mbamoises n'échappent pas à cette nouvelle réalité conjugale. Chez les premières, les traditions demeurent contraignantes, la dot est modeste, ce qui est favorable aux mariages. Les secondes bénéficient d'une liberté dans le choix du conjoint, la pression en vue du mariage est faible, ce qui est propice aux unions consensuelles.

En revanche, l'urbanisation, la scolarisation prolongée des femmes et leur accès aux revenus vont impulser les unions consensuelles chez les femmes Bamiléké-Bamounes et plutôt les mariages chez les femmes Beti-Bassa-Mbamoises. Les premières, instruites ou autonomes financièrement, craignent la domination masculine, tandis que pour les secondes, où il y a un certain équilibre hommes-femmes, c'est plutôt le manque de moyens qui conduit aux unions consensuelles, avec la compensation matrimoniale élevée.



Moïse NGOULOURE NJOYA est ancien élève de l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD). Expert en nuptialité, il est actuellement en service au ministère de l'Économie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun.

Photographie de couverture de Jbdodane, "Cycling Africa beyond mountains and deserts until Cape Town" (CC).

ISBN : 978-2-343-06477-2
29 €



Moïse NGOULOURE NJOYA

Les unions consensuelles chez les femmes africaines

Etudes
africaines

Série Sociologie

Moïse NGOULOURE NJOYA

Les unions consensuelles chez les femmes africaines

Entre coutumes matrimoniales
et modernité (exemple du Cameroun)



L'Harmattan